

BIODIVERSITÉ ET BÂTI, COMMENT MIEUX ACCUEILLIR LES HIRONDELLES ET LES MARTINETS ?



édito



De la plaine de la Siagne jusqu'au sommet de l'Audibergue, la diversité paysagère du Pays de Grasse offre une richesse biologique exceptionnelle qui fait sa singularité et qu'il est vital de préserver. Avec l'évolution de l'urbanisation et des procédés actuels de construction du bâtiment, couplée à une mauvaise connaissance globale des habitats naturels et des écosystèmes associés, les communes deviennent de moins en moins accueillantes pour la faune et la flore sauvages. Convaincu de la place prédominante qu'elle occupe dans sa vision du territoire de demain, le Pays de Grasse a placé la préservation de la biodiversité au cœur de son Contrat de Transition Écologique. C'est ainsi que les projets du premier Centre de Soins de la Faune Sauvage des Alpes-Maritimes, ou encore des Atlas de la biodiversité des communes de Mouans-Sartoux et de Grasse ont pu voir le jour. C'est aussi tout le long de l'année que le Pays de Grasse s'engage aux côtés des acteurs associatifs, afin d'éveiller ses habitants à une meilleure connaissance de leur patrimoine naturel et au respect des espèces qui le composent. C'est le cas à travers les ateliers de construction de nichoirs et de jardinage écologique sur l'intérêt des auxiliaires de culture que nous animons, mais aussi à travers la conduite d'inventaires citoyens de l'avifaune, l'animation de balades familiales commentées sur les sites naturels du territoire, ou encore du travail fourni au sein des Jardins du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux en faveur du maintien et du développement de la vie sauvage, qui lui confère depuis 2012 le statut de « Refuge LPO ». Après l'édition du guide écoconstruire, où étaient décrits les fondamentaux d'un bâti en phase avec l'écologie, j'espère que ce nouvel outil pourra vous convaincre, propriétaires et futurs propriétaires, de l'intérêt de l'accueil des hirondelles au sein de vos habitations. Par des gestes simples, vous pouvez jouer un rôle important pour la préservation de ces espèces protégées sur notre territoire. Lors de travaux de rénovation ou de construction, intégrons mieux notre biodiversité au cœur de nos projets pour que le Pays de Grasse demeure pour toujours une terre d'accueil et de refuge.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse
Vice-président du département des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Rappel : intégrer et respecter la biodiversité qui nous entoure

Végétaliser le bâti

La végétalisation, la flore et les espèces mellifères nécessaires à de nombreuses espèces, sont difficiles à trouver en milieu urbain. C'est aussi une climatisation naturelle qui rafraîchit les bâtiments. Pour ces raisons, il faut :

- Créer des murs ou toitures pouvant accueillir la biodiversité : façades végétalisées avec des plantes grimpantes, jardins sur les toits.
- Diversifier les espèces végétales, leur hauteur et leur période de floraison.
- Favoriser les espèces végétales locales et les façades rugueuses.



Abriter la faune sauvage

De nombreuses espèces utilisent les cavités naturelles pour nicher et se reproduire, mais celles-ci se font rares en milieu urbain. Il est possible d'offrir à ces espèces une substitution à leur habitat naturel avec des aménagements faciles à réaliser. Attention à ce qu'ils ne soient pas accessibles aux prédateurs !

- Installer des nichoirs pour oiseaux.
- Poser des gîtes pour chauves-souris.
- Installer des hôtels à insectes en complément d'espaces naturels, zones fleuries et de terre nue ou peu enherbée, en abandonnant les pesticides.
- Aménager des cavités artificielles dans les murs, les toitures ou les combles.



Il est aussi souhaitable d'intégrer des cavités artificielles directement dans la structure d'un bâtiment à l'occasion de rénovation, de ravalement de façade ou de travaux d'isolation du bâti.

Minimiser les dangers

- Pallier les dangers de collision des surfaces vitrées en réduisant la transparence et la réflectivité du verre.
- Repérer les cavités pouvant devenir un danger pour la petite faune et minimiser les risques en les obstruant ou en créant des échappatoires.
- Vérifier que les cavités que vous voudriez boucher ne soient pas occupées.
- Limiter les nuisances de l'éclairage sur la faune et la flore en privilégiant un éclairage orienté vers le sol (en évitant surtout l'éclairage vers le ciel) ainsi que les systèmes de détection de présence et en limitant l'éclairage nocturne.



Découvrons et protégeons nos amis les hirondelles et martinets



Chaque année, au printemps, les hirondelles et les martinets quittent leurs zones d'hivernage en Afrique pour venir se reproduire en France, pour nidifier et élever leur couvée. Ils agissent tel un véritable insecticide naturel en s'alimentant exclusivement de mouches, moucherons et moustiques, jusqu'à 2 000 par jour ! Espèces cavicoles, ils utilisent les cavités existantes dans le bâti pour créer leur nid : creux sous les génoises, anfractuosités dans les murs, combles, bâtiments agricoles... Aujourd'hui, ces espèces souffrent de l'évolution des matériaux de construction et des formes de l'architecture moderne. Il appartient à chacun d'adopter des gestes simples, d'être vigilant et de veiller à la sauvegarde de ces fragiles oiseaux migrateurs.

L'Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum*

Signe de l'arrivée du printemps, l'Hirondelle de fenêtre est reconnaissable à son croupion blanc pur qui contraste avec le reste de son corps plus foncé. Présente en ville comme en campagne, elle vit près de l'Homme en installant son nid à l'extérieur des habitations et des bâtiments, sous les avant-toits, dans l'angle d'une fenêtre et sur les ponts et barrages. Pour construire son nid, l'Hirondelle de fenêtre effectue de nombreux allers-retours dans les zones humides proches en quête de la boue et des brindilles nécessaires, qu'elle cimente avec sa salive. Oiseau colonial, il est fréquent de rencontrer des colonies de plusieurs dizaines de nids. Elle est capable de retrouver l'endroit exact de ces précédentes nichées après être partie à plusieurs milliers de kilomètres. Celle-ci a connu un déclin de plus de 40% depuis 1989 du fait de l'usage des pesticides, de la destruction volontaire des nids, de la disparition des zones humides et des modifications architecturales.



L'Hirondelle rustique - *Hirundo rustica*



Dotée d'un corps fuselé blanc crème, d'ailes en faucille, d'une queue fourchue, d'ailes noirâtres à reflets bleutés et d'une gorge couleur brique, l'Hirondelle rustique est un oiseau migrateur et sociable par excellence, qui se nourrit d'insectes de tout type. Elle va chercher à pénétrer à l'abri dans un bâtiment ouvert type grange, garage, parking, étables, cave, remise ou véranda, pourvu que son accès soit permanent. Elle y conçoit son nid fait d'un mortier de boue et de végétaux collés à la paroi verticale d'un mur. Fin de l'élevage traditionnel, agriculture intensive, mise en culture des prairies, utilisation des pesticides, suppression des haies, drainage et comblement des marais sont les principales menaces qui pèsent sur l'Hirondelle rustique en déclin en Europe, et en France, qui abrite moins de 10 % de l'effectif européen.

Le Martinet noir - *Apus apus*

Souvent confondu avec l'hirondelle, le Martinet noir vit essentiellement dans les milieux urbanisés. Doté d'un bec noir et d'une queue échancrée, il possède un plumage sombre à l'exception de sa gorge blanche. Grâce à ses ailes fines en forme d'arbalète, il chasse araignées et insectes jusqu'à 1 000 mètres d'altitude au-dessus des villes, lacs et étangs. Il vit en groupe de 4 individus et nidifie dans les cavités des murs d'immeubles et de maisons, dans les interstices des gouttières, dans les clochers des églises, sous les toits et entre deux constructions très rapprochées. Il est un voltigeur hors pair capable de voler pendant 10 mois



sans jamais se poser, et effectue toutes ses tâches en vol y compris dormir ! Il daigne se poser uniquement pour construire son nid, pondre et couvrir ses œufs. La population de Martinet noir a chuté de 40 % lors de la dernière décennie, payant les frais du réchauffement climatique et de l'utilisation massive des pesticides.

Deux espèces protégées par la Loi

En France, les hirondelles et les martinets sont protégés par la loi du 10 juillet 1976, article L 411-1 sur la protection de la nature et suivant le code de l'environnement et l'arrêté du 29/10/2009 qui fixent la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Sont interdits en tout temps :

- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs / nids même inocucupés.
- La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel.
- La perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction.
- La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel qu'ils soient morts ou vivants.

Toute perturbation ou destruction des nids constitue un délit sanctionné par la loi : 150 000€ d'amende et jusqu'à 3 ans de prison (article L415-3 du Code de l'environnement).

L'engagement du Pays de Grasse

Dans le cadre de sa démarche de sensibilisation du public à la protection des hirondelles et des martinets, le Pays de Grasse s'engage auprès de la LPO PACA à travers la conduite d'inventaires citoyens annuels sur l'ensemble de son territoire :

- **En 2019**, les comptages effectués sur les communes d'**Auribeau-sur-Siagne, Cabris, Caille, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas et Saint-Vallier-de-Thiery** ont permis d'estimer à **157** le nombre de couples d'**Hirondelles de fenêtre** et **36 couples d'Hirondelles rustiques**.
- **En 2020**, les comptages effectués sur les communes de **Valderoure, Cabris, Caille, Séranon, Andon et Pégomas** ont permis d'estimer à **362** le nombre de couples d'**Hirondelles de fenêtre** et **16 couples d'Hirondelles rustiques**.



Cohabiter avec les hirondelles et les martinets

En amont de travaux, il est tout d'abord indispensable de contrôler la présence de ces espèces sur votre bâti : présence d'oiseaux, allées et venues, existence de nids et/ou de traces. **Si la présence est avérée, contactez alors le Service Développement Durable et Cadre de vie du Pays de Grasse** qui établira des recommandations à prendre en compte par votre artisan ou professionnel du BTP.



Parmi les solutions simples et efficaces pour préserver ces espèces :

■ **Conserver les éléments architecturaux favorables à la faune** : œils-de-bœuf, trous de boulins qui servaient à la mise en place des échafaudages, trous d'aération, fissures stables, joints non bouchés qui ne mettent pas en péril l'étanchéité ni la tenue des murs, meurtrières, pierres descellées, poutres apparentes et cavités naturelles existantes.

Tous ces éléments fournissent des emplacements appréciés par les oiseaux qu'il faut conserver. Afin d'éviter l'intrusion des pigeons, il suffit de diminuer la dimension du trou d'entrée. Un trou (d'envol) d'un diamètre de 3,8 à 4cm ou un ovale 3 cm x 6,8 cm permettront uniquement aux Martinets d'y pénétrer.



■ **Créer des cavités visibles** : des gîtes de toutes formes et de toutes tailles peuvent être conçues dans les murs de vos bâtiments avec des pierres, des tuiles, des briques, des cylindres en poterie... Utiles aux oiseaux, ces cavités sont aussi des éléments de décoration de vos façades.



■ **Poser des nichoirs artificiels** sur la façade de votre bâtiment. Disponibles dans des matériaux variés tels que bois, béton de bois et fibrociment (sans amiante), ces nichoirs offrent une protection toute l'année et des conditions thermiques idéales sans condensation d'eau. Ces gîtes sont à disposer sous une avancée de toit ou dans le coin supérieur d'une fenêtre, à l'abri des vents dominants et des intempéries. L'endroit sélectionné doit être calme et à bonne hauteur pour faciliter l'envol et éloigner le danger liés aux prédateurs comme les chats. Bien noter que la pose et le maintien d'un nichoir est plus adaptée sur des revêtements muraux rugueux types crépis non lisses, pierre naturelle ou bardage bois.

Afin d'éviter la présence de déjections sur votre façade sous les nids, il est possible d'installer en complément **des planchettes anti-salissures**. Fixer une planchette en bois ou en PVC que vous pouvez nettoyer chaque année après la période de nidification, sinon, les fientes se dessècheront d'elles-mêmes avec le temps. Un dispositif anti-salissures pour les coins de fenêtre peut également être fabriqué en adaptant les dimensions à la fenêtre concernée. Attention ces dispositifs ne doivent être mis en place qu'après la construction du nid et en dehors des périodes de nidification.



■ **Créer des cavités invisibles** : à l'occasion de travaux de rénovation ou d'isolation, des aménagements quasi invisibles et qui n'affectent pas l'aspect extérieur de votre bâtiment existent pour donner du sens aux volumes inoccupés et créer de nouveaux accès vers des gîtes.

Les parpaings-nichoirs : façonnés en béton de bois, matériau non-agressif, les parpaings nichoirs s'intègrent directement dans le mur. Leurs formes et leurs ouvertures répondent ainsi aux besoins et aux habitudes des hirondelles. Vous pouvez aussi le faire vous-même en perçant le mur d'une pièce non chauffée.



Les gabarits : l'utilisation de gabarits permet de réserver les volumes des futurs gîtes. Après le retrait des gabarits, on obtient des cavités aux ouvertures discrètes, ou masquées par les finitions de façade, pouvant servir aux hirondelles et même aux lézards ou aux insectes utiles.

> Lors de la construction ou de la restauration d'un mur de pierre, on utilise des tubes PVC. Le mur est construit autour et le gabarit est retiré au fur et à mesure de l'élévation. Seul l'accès au gîte reste perceptible.

> Pour un mur en béton, on dispose des gabarits en bois ou en polystyrène avant la coulée. la cavité obtenue est fermée par le bardage en bois percé d'un trou d'accès discret.

Les accès aux gîtes : Les greniers, les combles, les dépendances sont des gîtes idéals pour les hirondelles rustiques (mais aussi chouette et chauves-souris). Il faut donc laisser des accès ou les créer spécialement. On peut aussi placer un nichoir juste derrière, afin de limiter les déplacements des animaux. Les tuiles chatières (ou d'aération), les boullites non vitrées ou toute ouverture réalisée sous le toit ou dans le pignon sont de bons accès.

→ Des règles simples

- 1 Avant les travaux, essayez de :
 - **repérer les oiseaux** présents dans l'environnement proche,
 - **prévoir vos rénovations** hors des périodes de reproduction qui s'étalent d'avril à fin juillet pour les martinets et de mars à fin septembre pour les hirondelles,
 - lister les aménagements que vous pouvez réaliser vous-même.
- 2 Le trou d'accès aux cavités et aux nichoirs doit idéalement être **orienté est/sud-est** (jamais en plein soleil ou à l'ombre complète) et demeurer hors de portée des prédateurs.
- 3 Évitez les traitements (peintures, insecticides) parfois nocifs en utilisant **des bois naturellement résistants** (châtaigner, douglas, mélèze).
- 4 Assurez-vous de la **connaissance de ces dispositifs par votre artisan**.



Service Développement Durable
et Cadre de vie
du Pays de Grasse



04 97 05 22 58



environnement@paysdegrasse.fr



Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

57, Avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE

www.paysdegrasse.fr



Guide réalisé
en partenariat
avec



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

